

MAF: TIS « **TOUT INCIDENT SANCTIONNE** »

Le 30/04/2018

Le week-end a été particulièrement mouvementé à la maison d'Arrêt des femmes.

En effet ce dimanche 29 avril aux environs de 17 heures 30, deux détenues connues pour des faits de radicalisation, particulièrement signalées sur la structure pour leurs comportements virulents en détention, et répertoriées TIS, ont agressé deux de nos collègues lors du retour promenade.

En effets elles ont volontairement refusé de réintégrer leurs cellules malgré les nombreuses injonctions de la première surveillante et des collègues présentes.

Quand ces dernières ont enfin décidé de réintégrer, elles ne se contentèrent pas de provoquer les collègues sur place mais décidèrent solidairement de passer à l'acte et de casser du bleu.

Se moquant de la présence de la direction sur place, l'une des deux rebelles prend à partie la première surveillante et tente de lui asséner un coup de poing au visage ainsi que plusieurs coups de pieds. L'intervention de plusieurs agents a été nécessaire afin de maîtriser la première protagoniste.

Dans le même temps la deuxième détenue profite pour enrouler son bras autour du coup d'une surveillante et la tiré violemment vers l'arrière.

L'intervention a été particulièrement difficile et violente lors de la maîtrise des deux forcenées.

Notre collègue a été prise en charge par les sapeurs pompiers et conduite aux urgences.

Force ouvrière dénonce cette lâche et scandaleuse agression commise par deux **TIS** et fustige la mise en confinement avec la présence de la télévision ordonnée par la direction et la gestion des TIS en général sur la MAF.

A priori cette décision semblerait être motivée pour une gestion simplifiée et éviter un éclaboussement médiatique au regard des différents événements qui ont récemment secoué la MAF et la Maison d'arrêt des Hommes.

Force Ouvrière Félicite l'ensemble des personnels pour leur réactivité, leur professionnalisme et leur sang froid dans la gestion de cet incident.

Force Ouvrière souhaite un prompt rétablissement à notre chère collègue et l'accompagnera dans ces différentes démarches administratives et judiciaires.

Force Ouvrière dénonce le manque d'anticipation de la direction avec l'absence d'un quartier disciplinaire aux normes pour répondre à de tels actes.

Force Ouvrière exige le transfert immédiat de ces deux TIS pour envoyer un message fort à la population pénale et rassurer les personnels qui exercent dans des conditions précaires et difficiles.

Le bureau Local

